



Ecole Saint Joseph

22550 HENANBIHEN

☎ 02 96 31 53 84

<http://ecolesaintjosephhenanbihen.fr/>

**Objet** : Fonctionnement école Saint-Joseph Hénanbihen rentrée septembre 2020.

Chers parents,

Conformément aux différentes instructions reçues, et notamment au protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale, tous les élèves sont accueillis à partir de la rentrée, l'obligation scolaire prévaut. Seuls des cas bien particuliers, médicalement justifiés, peuvent avoir des aménagements. Le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes.

Ce nouveau protocole pourra être réactualisé en fonction des conditions sanitaires.

Le protocole est allégé mais il reste des mesures à respecter. Afin de préparer au mieux ce retour à l'école, nous vous demandons d'informer votre enfant (sur les mesures qui le concerne) :

\* **La distanciation** d'au moins 1m entre les élèves n'est pas obligatoire. Néanmoins les espaces sont organisés pour garantir la plus grande distance entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique plus.

\* **La limitation du brassage des élèves** n'est pas obligatoire. Les échanges de service entre les classes de GS, CP, CE reprendront donc l'après-midi.

\* **Une obligation de désinfection** journalière maintenue (sols, grandes surfaces et surfaces les plus fréquemment touchées....).

\* **Ventilation des locaux** : Une ventilation fréquente des locaux sera réalisée (matin avant la classe, récréations, midi, après la classe).

\* **Élèves comme personnels ne doivent pas venir en cas de symptômes évoquant la Covid-19**. Chaque parent s'engage à ne pas mettre leurs enfants à l'école en **cas de fièvre**. ( 38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID 19 chez l'élève ou dans sa famille. Tout élève présentant des symptômes sera isolé et les parents seront informés pour venir le chercher.

\* **Survenue d'un cas chez un élève**: En cas de confirmation de COVID 19 pour votre enfant ou dans votre foyer, prévenir l'école qui prendra contact ou vous demandera de prendre contact avec le médecin scolaire et/ou le CMS (Centre médico scolaire de Lamballe). **Survenue d'un cas chez un adulte de l'école** : L'équipe prendra contact avec le médecin scolaire et le CMS pour connaître le protocole à suivre.

\* **Les gestes barrières** doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

\* **Le lavage des mains** :

- à l'arrivée dans l'établissement de la maternelle au CE1, Pour les élèves de la classe de CE2-CM, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique (fournie par l'école) est réalisée sous la surveillance de l'enseignante. En cas de contre-indication concernant l'utilisation de cette solution, merci de prévenir l'enseignante.

- avant le repas,

- après les récréations

-après être allé aux toilettes.



- le soir : Pour notre école, ce lavage se fera dès l'arrivée au domicile.

A défaut de savon, le personnel encadrant utilisera une solution hydroalcoolique. **(Pour des questions de sécurité, merci de ne pas laisser à votre enfant un flacon de gel hydroalcoolique).**

\* **Entrée dans l'établissement** : Pour éviter un brassage de personne au sein de l'établissement : les **parents ne pourront pas rentrer dans l'école** (sauf exception : rendez-vous, réunion....), **y compris pour la classe de la maternelle.**

**3 points sont définis pour les entrées et sorties :**

\* Maternelle : Côté maternelle,

\* Classe de CP-CE1 : Porte près du bureau de direction,

\*CE2-CM : Porte blanche cour récréation.

Nous vous demandons de bien respecter la signalétique au sol (Scotch vert pour garder les distances nécessaires).

**Horaire** : Matin : 8h50-9h00, Midi : 12h15 /13h20-13h30, Soir : 16h30-16h45.

\* **Port du masque** : chaque adulte encadrant vos enfants portera un masque. Pour les élèves de maternelle, il est interdit, il n'est pas recommandé pour les élèves d'élémentaire. Mais des masques sont à disposition à l'école pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

\* **Les services de cantine et de garderie sont proposés.** Un mail de la mairie vous a été transmis pour vous informer du nouveau fonctionnement. Numéros utiles : Garderie municipale : 02 96 34 06 53, Restaurant scolaire : 02 96 31 50 68.

\* **Jeux de la maison.** La mise à disposition d'objets partagés appartenant à l'école est permise, de ce fait les jeux de la maison ne sont plus autorisés. (Contrairement à juin 2020).

Comptant sur votre soutien et votre compréhension,

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des interrogations.

Pour l'équipe pédagogique de Saint-Joseph

Magalie Le Fresne